

Procès verbal conseil municipal du 21/07/2014

14 élus présents, pouvoirs de Mme SENFT à Mme Chevalier et Mme SCHNEIDER à Mr Duret
(Pouvoirs joints)

· On ajoutera une **délibération** de plus au programme du conseil concernant le vote du pouvoir donné au maire de signer une convention avec la société de M Eminent pour une délégation de paiement du fournisseur d'accès du site web de la mairie. Site que M Eminent administre.

Votée à l'unanimité

· **délibération** pour attribution subvention sollicité par ADMR : sur la commune, la subvention demandée est au prorata du nombre d'heures effectuée pour la population de St Alban (1239h en 2014) et est donc de 1375 €
Lettre ADMR Jointe

Votée à l'unanimité

· **délibération** pour la reconduite du contrat de travail de Mme Bornard Patricia.
Date anniversaire au 01/09, il convient de le reconduire aujourd'hui afin de respecter les délais légaux. D'autre part, la modification prévue lors de la réorganisation des horaires des personnels à la rentrée scolaire ne peut se faire qu'en Septembre avec l'aval de la commission technique paritaire.
Contrat joint

Votée à l'unanimité

· **délibération** pour l'attribution du pouvoir donné au maire de signer une convention avec l'association césame qui interviendra lors des TAP de l'année scolaire prochaine (musique, chant, danse et théâtre).
(Devis de 2702 €an, pour intervention le mardi et le jeudi pour 15/16 enfants de 15h45 à 16h30)

Votée à l'unanimité

· **validation** du règlement cantine et garderie
Ce règlement a été remanié et adapté aux changements de cette année scolaire. Il est validé chaque année.

Votée à l'unanimité

· **délibération** d'acceptation de la participation aux frais de scolarité des enfants de la commune de Lépin le lac.
2 enfants de Lépin qui ont dérogés de manière régulière à la carte scolaire ont intégrés l'école de St Alban, nous avons demandés en 2013 250 €par enfants.
Le trésor public nous demande de valider la réception de ce règlement de 500 €

Votée 14 pour, 1 contre (M Eminent)

· **Questions diverses** :
-en septembre, se réunira le comité technique paritaire afin de réexaminer les contrats des employés municipaux qui verront leurs heures augmentées en fonction des besoins de l'année à venir.
Toutefois, cela est irréversible, et nous ne pouvons pas engager une responsabilité de cet ordre dans

le climat actuel d'incertitude concernant les réformes scolaires.

Et donc, une certaine marge de manœuvre sera conservée en employant un CUI pour une durée de 7h/mois (prévisionnel).

-une rencontre avec les employés municipaux s'est déroulée le mois précédent ; il a été discuté des attentes et souhaits de ceux-ci, et les projets ci-dessus ont été évoqués avec eux.

Une prime dont les modalités doivent se décider, sera mise en place, convention collective et formation ont été évoquées.

-enfin, nous avons parlé de la préemption de l'établissement Courtois par la CCLA dans l'optique de la politique de tourisme du Lac.

Il a été rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une « acquisition de plus » mais d'un vrai choix dans le cadre d'une politique visant à sauvegarder et dynamiser la vie touristique du lac.

Fin du conseil à 22h30

MERCY Paul
Secrétaire

CHEVALIER Annick
Maire